



Defaut d'informations compromis de vente

Par **meouzi**, le **08/10/2014** à **16:43**

Bonjour,

je viens vers vous car, nous avons signe un compromis de vente d'une petite maison il y a 1mois de cela.

à ce moment nous avons été informé qu'aucun projet immobilier n'était en cours devant notre terrain (cela avait d'ailleurs été revalider par le notaire lors de la signature du compromis).

aujourd'hui en visite pour prendre des cotés, nous remarquons que des câbles ont été posé au sol, qu'un balisage a été fait juste devant notre terrain et que des travaux de construction sont en préparation.

quel recours avons-nous ?

est-ce potentiellement un vice caché ce "mensonge" ?

merci pour vos lumières :(

Par **aguesseau**, le **08/10/2014** à **17:24**

bjr,

avez-vous une preuve que le vendeur vous dit qu'il n'y avait pas de projet immobilier en face votre terrain ?

le vendeur pouvait ignorer ce projet.

le vendeur peut voir sa responsabilité engagée pour un vice caché concernant son bien et

c'est plus délicat quand il s'agit d'un problème d'environnement, vous pouviez vous renseigner

à la mairie sur les projets immobiliers.
en avez-vous parlé au notaire qui sera chargé d'établir l'acte authentique.
à mon avis ce n'est pas un vice caché mais plus exactement un dol.
cdt

Par **meouzi**, le **08/10/2014** à **17:43**

bonjour,

merci pour votre retour rapide,
qu'est ce qu'un dol ?

j'ai pris contact avec mon notaire qui m'a demandé des infos complémentaires sur le Permis de Construire en cours.

merci encore,